

Les trajectoires scolaires de personnes ayant un problème grave de santé mentale

Des pistes d'intervention et d'orientation pour le soutien scolaire de personnes ayant un problème grave de santé mentale

Le Pavois

Véronique Béguet, professionnelle de recherche
Myreille St-Onge, présidente et professeure
Stéphane Fortier, agent d'intégration scolaire
Lisette Boivin, directrice générale

Personne utilisatrice de services

Anne Saillant

Clinique Notre-Dame des Victoires du Centre hospitalier Robert-Giffard

Lucie Gauvin, coordonnatrice des services cliniques

Association de parents d'enfants ayant vécu une première psychose

Sylvie Vachon

PRÉAMBULE

Le Pavois a piloté, sur une période de 2 ans, en collaboration avec la clinique Notre-Dame des Victoires du Centre hospitalier Robert-Giffard, une recherche-action portant sur le soutien scolaire de personnes ayant un problème grave de santé mentale. L'expérience étant concluante et soucieuse de la poursuite de cette démarche, notre équipe suggère une série de propositions visant à orienter les interventions permettant d'assurer ce type de soutien à d'autres personnes présentant un problème grave de santé mentale qui désirent retourner aux études dans un domaine de leur choix.

Des pistes d'intervention et d'orientation pour le soutien scolaire de personnes ayant un problème grave de santé mentale

Les résultats du projet permettent de baliser des pistes d'intervention et des orientations pour les trois secteurs en cause (santé et services sociaux, emploi et solidarité sociale, éducation), séparément puis dans une perspective intersectorielle, afin de soutenir les parcours scolaires de personnes ayant un problème grave de santé mentale.

Tous les secteurs dans une perspective intersectorielle

L'expérience réalisée dans la région de la Capitale nationale a démontré l'effet positif indéniable du soutien scolaire sur la réussite et la persévérance scolaires d'adultes ayant un problème grave de santé mentale. De plus, ce soutien répond à un besoin criant de ce groupe de personnes qui, pour trouver un emploi correspondant à leurs aspirations, doivent avoir une formation adéquate. Nous recommandons :

Recommandation n° 1 :

- **Que l'expérience soit prolongée dans la région de la Capitale nationale et répétée dans d'autres villes et régions afin qu'un accompagnement d'ordre psychosocial soit accessible à l'ensemble des personnes ayant un problème grave de santé mentale.**

Le problème de santé mentale pèse lourdement sur l'ensemble des parcours des personnes, en raison de tout ce qu'il implique (hospitalisations, médication, symptômes, etc.) :

- il réduit considérablement la capacité de concilier études et emploi ;
- il limite l'autonomie financière, ce qui conduit les personnes à recourir à l'assistance-emploi ou à se résoudre à dépendre de leurs parents ;
- il limite l'autonomie résidentielle, ce qui amène les personnes à rester ou à retourner chez leurs parents ;
- il conditionne la durée des études car il oblige à un nombre important d'interruptions et de reprises, souvent au même niveau d'études ;
- il conditionne le rythme des études car bien souvent il oblige à un retour progressif aux études.

En raison des contraintes qu'entraîne le problème de santé mentale, et parce que les politiques et programmes actuels n'en tiennent pas compte, les personnes se retrouvent souvent dans une situation financière précaire. Pour conserver leurs prestations, les

bénéficiaires de l'assistance-emploi ayant un statut de contraintes sévères à l'emploi sont soumis à un nombre maximal de crédits ou d'heures de cours. Les personnes qui veulent se prévaloir d'une mesure de formation d'Emploi-Québec doivent quant à elles étudier à temps plein. Or, l'expérience des participants au projet démontre que ces deux pôles correspondent rarement à ce qui serait le rythme idéal des personnes ayant un problème de santé mentale. Reste l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation, très souvent insuffisante ; d'ailleurs, même en cas de déficience fonctionnelle majeure, les montants accordés par ce programme du MEQ sont moindres que ceux de l'assistance-emploi, ne serait-ce que parce qu'ils diminuent durant l'été, lorsque l'étudiant n'est pas aux études. Les personnes ayant un problème grave de santé mentale, généralement incapables de concilier études et emploi, ne peuvent pour leur part ajouter à l'aide financière du MEQ un revenu de travail.

Dans ce contexte, nous souhaitons que les instances gouvernementales en cause, soit le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, harmonisent davantage leurs politiques, programmes et mesures, de manière à prendre en considération les contraintes qu'entraîne le problème grave de santé mentale, et ainsi à assurer une continuité financière aux personnes.

Par ailleurs, l'orientation des personnes ayant un problème grave de santé mentale constitue un processus complexe du fait de l'enchevêtrement d'aspects relevant de la santé, des dimensions scolaires et des choix professionnels.

Dans ce contexte, nous recommandons :

Recommandation n° 2 :

- **Que soit mise en place une ressource apte à offrir un processus d'orientation académique et professionnelle qui tienne compte des besoins particuliers des personnes vivant avec un problème grave de santé mentale.**

Le secteur de la santé et des services sociaux

Compte tenu des résultats probants de l'expérience pilote, nous recommandons :

Recommandation n° 3 :

- **Que soit mise en place, par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, un service régional de suivi scolaire qui agirait comme partenaire dans l'accompagnement des étudiants dans leur trajectoire scolaire.**

Les rôles et tâches de ce service seraient les suivants :

- offrir un suivi scolaire à toute personne désirant poursuivre une formation dans un établissement régulier qui délivre un diplôme reconnu par le MEQ ;
- être accessible à tout adulte étudiant dans un établissement de l'agglomération de Québec ;
- assurer la continuité du suivi scolaire, depuis le projet d'études jusqu'à la diplomation ;
- veiller à ce que toutes les dimensions (scolaire, financière, de la santé, sociale et autres) des trajectoires soient prises en considération ;
- travailler en concertation avec les milieux et les personnes touchés : établissements scolaires, centres locaux d'emploi, carrefours jeunesse emploi, réseaux public et communautaire de la santé et des services sociaux, parents.

Par ailleurs, les modalités de la collaboration entre un service de suivi scolaire et les services d'accueil et d'intégration des personnes handicapées étudiantes des établissements postsecondaires restent à définir.

Le secteur de l'emploi et de la solidarité sociale

Emploi-Québec

Les pistes d'orientation pour Emploi-Québec découlent de l'assouplissement de la mesure de formation de la main-d'œuvre, testé dans le cadre du projet, afin de prendre en considération les contraintes particulières de personnes ayant un problème grave de santé mentale. Quinze participants ont pu bénéficier d'une mesure adaptée. Les ajustements consentis se rapportent principalement à l'intensité des études (soutien à des personnes étudiant à temps partiel), aux formations (collégiales et universitaires) qui ne garantissent pas forcément une intégration rapide du marché du travail, et aux formations dans des domaines qui ne présentent pas de perspectives favorables d'emploi. (Voir Annexe 3 : Étapes d'implantation).

Les participants eux-mêmes soulignent les effets très positifs de la mesure d'Emploi-Québec sur leurs études et leur santé, soit :

- la diminution du stress provoqué par les soucis financiers ;
- la possibilité de choisir un rythme d'études adapté ;
- la plus grande autonomie financière vis-à-vis des parents ;
- la normalisation sociale (les personnes sont considérées comme relevant d'Emploi-Québec plutôt que de l'assistance-emploi) ;
- le maintien des prestations de l'assistance-emploi et le sentiment de sécurité qui s'y rattache.

Dans le cadre du projet, 53,3 % des participants ayant touché la mesure d'Emploi-Québec (« adaptée ») poursuivent leur formation, alors que parmi ceux qui l'ont obtenue par le passé, sans adaptation, seuls 28,6 % se sont maintenus aux études. Les résultats de l'expérimentation permettent de considérer les assouplissements consentis par Emploi-Québec comme très pertinents. Nous recommandons:

Recommandation n° 4 :

- **Que soit pris en considération l'état de santé des étudiants dans la détermination de leur rythme d'études.**

Recommandation n° 5 :

- **Que la reprise des études à des niveaux déjà atteints puisse être considérée dans une stratégie de retour progressif.**

Considérant que le maintien aux études semble plus lié au degré de rétablissement qu'au niveau d'études ou qu'au programme choisi, nous recommandons:

Recommandation n° 6 :

- **Que la mesure de formation ne soit pas exclusivement liée à des compétences en demande sur le marché du travail.**

Recommandation n° 7 :

- **Que la personne soit admissible à la mesure de formation pour des études collégiales ou universitaires sans avoir cumulé plus de la moitié des crédits du programme visé.**

Recommandation n° 8 :

- **Qu'une place soit laissée à l'échec et aux tâtonnements, car c'est aussi à l'intérieur de ce processus que s'effectuent le rétablissement et le choix de carrière.**

Recommandation n° 9 :

Considérant que plusieurs des participants au projet risquent de finir leurs études au-delà des 36 mois alloués par la mesure de formation, nous recommandons :

- **Que soit prévue une prolongation de la durée des études, du fait des contraintes inhérentes à un problème grave de santé mentale.**

L'assistance-emploi

- Les participants au projet ont sollicité l'assistance-emploi en dernier recours, alors que leur santé ne leur permettait pas de travailler et qu'ils avaient épuisé les autres possibilités de sources de revenus. Ils reçoivent des prestations pour « contraintes sévères à l'emploi ».
- Pour des raisons de santé, les personnes doivent pouvoir retourner progressivement aux études et tester leurs capacités. À cet égard, tous les participants au projet visent le rythme le plus rapide possible, mais certains sont contraints à suivre deux cours alors qu'ils pourraient aller plus vite. Ce rythme imposé qui allonge indûment la durée des études influe négativement sur leur motivation, en plus de contribuer à l'isolement social en empêchant l'adhésion dans une cohorte.
- Plusieurs participants craignent les rechutes. Presque tous visent donc de conserver la sécurité financière que leur confèrent les prestations d'assistance-emploi et, avec elles, le carnet de réclamation, tout particulièrement pour la prise en charge des coûts des médicaments. Ce qui est en jeu ici, c'est la possibilité pour les personnes d'évaluer progressivement leurs capacités à étudier avant d'abandonner une source de revenus stable et sécurisante. Nous recommandons :

Recommandation n° 10 :

- **Que soient ajustées les normes du Programme d'assistance-emploi de manière à favoriser le retour progressif aux études, c'est-à-dire à assurer une sécurité financière et le carnet de réclamation au-delà des limites actuellement en vigueur en ce qui concerne le rythme d'études.**

Recommandation n° 11 :

- **Que soit maintenue l'admissibilité automatique à l'assistance-emploi dans le cas des personnes qui sont sorties du programme pour étudier et qui recevaient des prestations pour « contraintes sévères à l'emploi ».**

Le secteur de l'éducation

Le ministère de l'Éducation du Québec

- La maladie se déclare le plus souvent à un âge où les personnes sont encore aux études. Celles-ci souhaitent néanmoins compléter leur formation mais à l'heure actuelle, le ministère de l'Éducation ne reconnaît pas les personnes ayant un problème grave de santé mentale au même titre que celles ayant d'autres déficiences reconnues et, par conséquent, ne lui accorde ni aide financière ni services particuliers.

- Le problème grave de santé mentale entrave fortement: les parcours scolaires. Plus particulièrement :
 - il limite la capacité des personnes de contribuer financièrement à leurs études par un travail à temps partiel ou un emploi d'été ;
 - il suppose un endettement qui constitue un très lourd fardeau dans un contexte de précarité et d'incertitude quant à l'emploi ;
 - il oblige souvent à un ajustement du rythme des études.

Recommandation n° 12 :

- **Que le ministère de l'Éducation adopte la notion de « personnes handicapées » définie par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, laquelle inclut les personnes présentant un problème grave de santé mentale.**

Recommandation n° 13 :

- **Que les étudiants ayant un problème grave de santé mentale aient accès au Programme d'aide financière pour personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure du ministère de l'Éducation du Québec.**
- De nombreux accommodements, peu coûteux, favorisent la réussite scolaire des personnes ayant un problème grave de santé mentale. Les services d'accueil et d'intégration des personnes handicapées étudiantes des établissements postsecondaires ont déjà développé une expertise pour ces accommodements destinés aux personnes reconnues handicapées par le ministère de l'Éducation. Nous recommandons:

Recommandation n° 14 :

- **Que les personnes ayant un problème grave de santé mentale puissent bénéficier des mêmes services spécialisés que les personnes ayant une déficience reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec, dans les établissements postsecondaires.**

Recommandation n° 15 :

- **Que soit disponible à la formation professionnelle, un service d'accueil et d'intégration pour les étudiants ayant un problème grave de santé mentale similaire à celui offert dans les établissements postsecondaires.**

- Le temps partiel est très souvent une contrainte imposée par la santé des personnes. Or, la politique des cégeps, qui consiste à exiger des frais supplémentaires de 2 \$ par heure de cours dans le cas d'une inscription à temps partiel, pénalise financièrement les étudiants ayant un problème de santé mentale. Nous recommandons :

Recommandation n° 16 :

- **Que soient éliminés au cégep les frais supplémentaires de 2 \$ par heure de cours exigés dans le cas d'une inscription à temps partiel pour les étudiants dont la condition de santé mentale exige le temps partiel.**
- Le problème de santé mentale conduit à de nombreux abandons et échecs, tout particulièrement durant la période où les personnes ne sont pas encore diagnostiquées par le réseau de la santé, qui demeurent souvent au dossier des étudiants. Ces échecs entachent les dossiers scolaires et peuvent par la suite limiter l'accès aux programmes d'études.

Recommandation n° 17 :

- **Que soit adoptée une politique générale relative à l'annulation rétrospective des échecs pour un problème grave de santé mentale.**